



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 22 mai 2023  
Date d'affichage : 22 mai 2023

SEANCE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DÉNIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Émilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pascal LABBE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2023-74 : FINANCES - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Dans cette décision modificative, les crédits de DGF sont ajustés au réel, les crédits du compte 7358 sont ventilés entre les comptes 7351 et 7352 au réel (suite à notification de la fraction de TVA de compensation de CVAE).

Les crédits du 72112 sont fermés suite à confirmation de la compensation totale de la CVAE au 7352. Les comptes d'imposition directs sont ajustés pour tenir compte des observations de la DDFIP sur la hausse des taux. D'autres petits ajustements mineurs sont également effectués (transferts de comptes).

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60628 /ENF //ENF-POLEADOS		600,00	Pole ados répartition des dépenses entre l'article 60632.
D F 011 60632 /ENF //ENF-POLEADOS	600,00		Pole ados répartition des dépenses entre l'article 60628.
D F 011 637 /MOY //MOY-AUTRES	16 066,03		Prévision augmentation des crédits permettant le règlement des Frais droits d'auteurs spectacles, concert.
D F 012 6488 /MOY //MOY-AUTRES	17 100,00		Prévision en cas de règlement des "Compte Epargne Temps" suite aux départs des agents.
D I 21 2111 51 /ECO //ECO-ZACHAMPMOUTIER	10 910,00		Règlement à l'EPF SMAF suite à l'acquisition des parcelles de Maringues et St Laure.
D I 23 2313 69 /CUL //CUL-PISCINE		10 910,00	Diminution des crédits concernant le paiement à l'EPF SMAF des parcelles de Maringues et St Laure.
R F 73 7351 /MOY //MOY-AUTRES	2 010 972,00		Transfert des crédits de l'article 7358- Fraction Compensation TFPB
R F 73 7352 /MOY //MOY-AUTRES	458 599,03		Fraction compensatrice CVAE. Transfert des crédits de l'article 73112.
R F 73 7358 /MOY //MOY-AUTRES		2 010 972,00	Transfert des crédits à l'article 7351- Fraction Compensation TFPB
R F 731 73111 /MOY //MOY-AUTRES		56 535,00	Diminution des crédits impôts Directs Locaux.
R F 731 73112 /MOY //MOY-AUTRES		375 222,00	Transfert des crédits à l'article 7352. (Cotisation sur la VAE)
R F 74 741124 /MOY //MOY-AUTRES	4 736,00		Augmentation Dotation Intercom. des EPCI
R F 74 741126 /MOY //MOY-AUTRES	1 588,00		Augmentation des crédits Dotation Compensation des EPCI.

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	10 910,00	33 766,03
	Réductions	10 910,00	600,00
Recettes :	Ouvertures		2 475 895,03
	Réductions		2 442 729,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 431 219,00
Solde Réductions	2 431 219,00
Ouv. - Réd.	

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider la modification budgétaire numéro 2 pour le budget principal ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/06/2023

Le président,



Claude RAYNAUD